

Perruche à collier *Psittacula krameri* (1/2)

[Dernière mise à jour Mai 2019]



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ



Médiation
faune
sauvage

Qui est-elle ?

Nom : Perruche à collier

Psittacula krameri

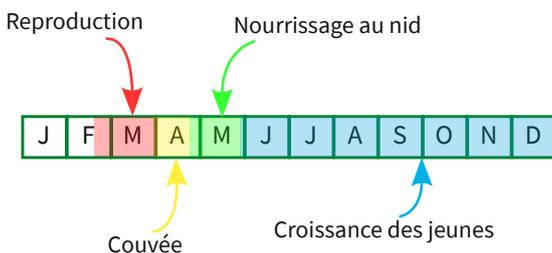
Taille : 37-43 cm, envergure 47 cm

Poids : 85 à 140 g

Alimentation : frugivore/granivore : céréales, fruits, bourgeons et fleurs. La part du nourrissage par l'Homme dans l'alimentation de la perruche est importante. Un suivi par télémétrie, en Ile-de-France, de 4 individus équipés montrait que 50% du temps passé en alimentation en automne-hiver impliquait l'exploitation des mangeoires pour passereaux dans les jardins publics ou privés (Clergeau et Vergnes - Wildlife Biology, 2011).

Répartition en France : les premières observations de la Perruche à collier remontent à 1974 dans le Val-de-Marne (94) et le Val-d'Oise (95). Aujourd'hui la perruche à collier est observée dans tous les départements franciliens et jusque dans l'Oise. Elle s'est installée également dans plusieurs grandes villes (Marseille, Toulouse, Nancy, Roubaix). Dans tous les cas, cette espèce n'est présente que dans les espaces suburbains de grandes villes (jardins, parcs), souvent dans les alignements de platanes.

Cycle de vie :



La durée de vie d'une perruche à collier est en moyenne de 30 ans, en captivité. Cet oiseau niche généralement dans les cavités d'arbre à forte circonférence (3 à 4 mètres) ou les fissures de rocher, à une hauteur supérieure à 8 mètres. C'est un oiseau précoce qui se reproduit dès la fin de l'hiver et peut élever avec succès jusqu'à 2-3 jeunes par couvée (2 à 6 œufs incubés 21 jours). Les poussins obtiennent leur premier plumage au bout d'une quarantaine de jours.

Comment l'identifier ?

C'est une grande perruche avec une longue queue au plumage vert. Son bec crochu est de couleur rouge, plus ou moins foncé. A partir de la 3ème année, les mâles arborent un collier noir et rose-rouge, absent chez les femelles. Elle est facilement identifiable par son cri puissant et strident.

À savoir

A l'origine, ces oiseaux vivent à l'état sauvage dans des forêts tropicales d'Afrique subsaharienne et du sous-continent indien (depuis le Pakistan jusqu'à la Birmanie). Importés à des fins commerciales, cette perruche est un oiseau de cage courant. Les oiseaux qui s'échappent ou sont relâchés, forment rapidement des colonies durables qui s'installent à proximité des points d'introduction. Aujourd'hui, plus d'une trentaine de pays sur les différents continents présentent des populations sauvages de perruches à collier. Une douzaine de pays depuis l'Angleterre et la Belgique au nord jusqu'à la Grèce et la Turquie au sud, sont concernés en Europe. Dans tous les cas, les milieux sont plus ou moins urbanisés.

Vrai ou faux ?

La perruche à collier peut-elle porter atteinte à la faune autochtone ?

Peu d'études ont été menées sur cette espèce et il est difficile d'infirmer ou de confirmer que la perruche à collier porte atteinte à la survie de certaines espèces de la faune autochtone. Les études montrent cependant des impacts potentiels sur les écureuils (MORI et al. 2014), sur les chauves-souris (HERNANDEZ-BRITO et al. 2014) ou sur l'alimentation des petits passereaux (PECK et al. 2014 [11]) mais pas sur la reproduction des étourneaux (CZAJKA et al. 2011).

La LPO en action



Pour permettre à la LPO de connaître davantage la répartition de l'avifaune en général, nous invitons les particuliers à transmettre leurs observations sur la base de données participative « Faune France » : <https://www.faune-france.org/> ou sur l'application mobile : [NaturaList](#)

Que dit la loi ?

Les Perruches à collier sont des espèces exotiques envahissantes (*Psittacula krameri*), la sous-espèce de perruche à collier d'Asie (*Psittacula krameri manillensis*) possède également le statut d'animal domestique d'après l'arrêté du 11 août 2006. La perruche à collier est également considérée comme « invasive » par l'AM du 14 février 2018 interdisant, sur le territoire métropolitain, l'introduction dans le milieu naturel de certaines espèces animales exotiques considérée comme envahissantes. L'article R411-37 du code de l'environnement précise que l'interdiction d'introduire dans le milieu naturel des espèces envahissantes est aussi valable pour les hybrides dont l'un des parents appartient à une de ces espèces.

En matière de détention au titre de l'arrêté du 8 octobre 2018, la détention de perruches à collier jusqu'à 75 spécimens est soumise à déclaration ; au delà il faut avoir un certificat de capacité ou une autorisation d'ouverture de l'établissement d'élevage. Si les animaux sont détenus dans un but lucratif et qu'importe le nombre de spécimens, une autorisation est nécessaire.

Il arrive que...

"Une colonie entraîne des nuisances sonores"

La perruche à collier est une espèce très agréable à regarder mais qui peut s'avérer bruyante. Elles ont un comportement très grégaire qui peut entraîner des difficultés de cohabitation avec les habitants, surtout pour ceux qui habitent près des dortoirs.

"Les perruches à collier empêchent le nourrissage à la mangeoire d'espèces plus petites ?"

L'étude sur les perruches à collier du parc de Sceaux menée

par Philippe Clergeau en 2014 ne montre pas d'effet négatif plus fort des perruches à collier par rapport aux espèces indigènes de même taille (tourterelle turque) ou hivernant en grands groupes (étourneaux sansonnets). De même l'étude n'a pas montrée d'agressivité forte (coup de bec...) vis à vis des autres espèces sur la mangeoire (observée par contre vis à vis des écureuils). Cependant étant donné leur présence importante dans les jardins, les perruches apparaissent comme l'espèce la plus gênante présente aux mangeoires.

Bien qu'actuellement les impacts semblent très faibles en France, le risque existe. La dynamique de reproduction dans d'autres grandes villes d'Europe (Londres, Bruxelles...), le caractère grégaire de l'espèce et les dégâts connus sur l'agriculture dans d'autres pays imposent la prudence et des actions en amont pour limiter leur expansion.

Les solutions



1. Stériliser

La stérilisation des œufs au sein des cavités avec de longues lances est une méthode possible sur du court terme. En effet les oiseaux refont souvent une deuxième couvée lorsque la première aboutit à un échec.



2. Limiter le nourrissage

Limiter le nourrissage dans les parcs publics mais aussi dans les jardins, sur les balcons, est une action qui peut avoir un impact sur la dynamique de la population (et limiter son expansion). On peut aussi utiliser des mangeoires à distribution dirigée vers les petits passereaux (mangeoire à petite maille à disposer dans des endroits peu accessibles comme les buissons par exemple).



3. Faciliter une prédation naturelle

La perruche à collier a plusieurs prédateurs comme le faucon hobereau (*Falco subbuteo*), le faucon pèlerin (*Falco*

peregrinus), l'épervier d'Europe (*Accipiter nisus*) et la chouette hulotte (*Strix aluco*). Les œufs et les jeunes peuvent également être prédatés par les corvidés et picidés, ainsi que certains mammifères (écureuil, lérot, loir gris...).

Faciliter la nidification de ces oiseaux (en posant des nichoirs adaptés aux bons endroits) ou faciliter l'installation de ces mammifères pourrait permettre une meilleure régulation des populations de perruches à collier.

Dans le rapport de l'IPBES sur la biodiversité de mai 2019, les auteurs ont classé, pour la première fois à l'échelle mondiale et sur la base d'une analyse approfondie des données disponibles, les cinq facteurs directs de changement qui affectent la nature et qui ont les plus forts impacts à l'échelle mondiale. Les facteurs responsables sont, par ordre décroissant : (1) les changements d'usage des terres et de la mer ; (2) l'exploitation directe de certains organismes ; (3) le changement climatique ; (4) la pollution et (5) les espèces exotiques envahissantes.

Contacts et informations complémentaires

LPO, Fonderies Royales, 17305 Rochefort Cedex lpo@lpo.fr 05 46 82 12 34

Lien site LPO « Espèces allochtones, espèces envahissantes » pour plus de détails

<https://www.lpo.fr/preservation-de-la-biodiversite/especes-allochtones-especes-envahissantes>



NATURE
DÉCOUVERTES

Ce document a été édité par la LPO France
Rédaction par Solène Bornier (LPO)

Relecture par A. Coquet, S. Dalloyau, AL. Dugué, A. Maurin, K. Nicollini, V. Lorioux,
M. Arlandis, N. Macaire, D. Aribert, L. Couzi, C. Huot-Daubremont et B. Vlisez (LPO)



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ